

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-6-1
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

C051 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable, dans le cadre de la démarche GERPLAN,
 - o à la communauté de communes de l'Île Napoléon pour le financement 2008 de son poste d'animateur GERPLAN pour un montant de 6.080 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - o à la communauté de communes de la Porte du Sundgau pour le financement 2008 de son poste d'animateur GERPLAN pour un montant de 12.160 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - o à l'association « Patrimoine paysan de montagne » pour le financement d'un marché de producteurs à Sainte-Croix-aux-Mines pour un montant total de 2.788,10 €, les crédits nécessaires étant imputés pour 2.161,60 € au 204/2042/74 et pour 626,50 € au 65/6574/F738.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER